

ORDRE DE MISSION POUR UNE ENTRÉE LOCATIVE

Le(s) soussigné(s) :

La soussignée :

demeurant :

.....

Téléphone : GSM

charge(nt) la société civile de géomètres-experts BRÔNE, OLDENHOVE et COOMBS dont le siège social est établi Belle Voie, 9 à 1300 Wavre (tél. 010/22.65.49 - fax : 010/ 22.74 78) de la mission suivante :

Etablir le procès-verbal d'état des lieux d'entrée locative du bien :

(studio / appartement 1 chambre / appartement / maison / autre) situé :

Adresse : N° Bte.....

.....

Coordonnées du (des) locataire(s) entrant(s) :

Pour effectuer l'entrée locative, veuillez procéder comme suit :

- 1) *prendre contact avec notre bureau pour la prise du rendez-vous,*
- 2) *nous communiquer la 1^{ère} page du bail reprenant les coordonnées de votre locataire,*

Conformément au Code Civil, le propriétaire doit enregistrer l'état des lieux en même temps que le bail auprès du bureau de l'Enregistrement dont dépend l'immeuble loué.

En conséquence, nous adresserons au propriétaire trois exemplaires de l'état des lieux ainsi que l'état d'honoraires pour la totalité de la mission. Le propriétaire fera parvenir les documents enregistrés à son locataire.

Le propriétaire se chargera de récupérer auprès de son locataire la partie des honoraires de l'expert lui incombant.

Les honoraires sont fixés comme suit :

- Forfait dossier : 160 €
- Procès-verbal : 15 €par page

Les prix mentionnés sont hors TVA.

Fait à

le

Signature(s)